



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 262-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le règlement numéro **262-2022** déterminant les taux du droit de mutation immobilière applicables au transfert de tout immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$ a été adopté par le conseil municipal le 9 août 2022 (résolution numéro 102-06-22);

QUE le règlement numéro 262-2022 est entré en vigueur le 10 août 2022.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 10 août 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière